



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 26 septembre 2016

Approuvé

Présents :

<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>
<i>Isabelle Capioux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jeannine Martin</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

	<i>Senoah</i>
	<i>AFUTAB</i>
<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jean-Jacques Viseur</i>	<i>Enéo</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Enéo</i>
<i>Norbert Knaepen</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Louise-Marie Vandenhove</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>

Absents :

Invités :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du 23 juin 2016 – 13h30

Le procès-verbal du 23 juin 2016 -13h30 est approuvé.

2. Approbation du PV du 23 juin 2016 – 16h00

Le procès-verbal du 23 juin 2016 -16h00 est approuvé.

3. Modification des statuts

Le Président, Henri Lurkin, explique les 3 points à modifier dans les statuts. Les documents reprenant toutes les modifications ont été soumis aux membres de la CAS avec la convocation.

- La liste des Administrateurs de la CAS :

Le renouvellement des Administrateurs ayant eu lieu lors des CA et AG des 6 et 23 juin 2016 dernier, il y a lieu de mettre à jour la liste des membres et de les publier au Moniteur belge.

- Les incompatibilités :

Suite au flou juridique autour de l'article 18 des statuts de la CAS concernant les incompatibilités avec le rôle d'Administrateur de la CAS, le Président suggère de remplacer l'article 18 des statuts actuels de la CAS, par les incompatibilités reprises dans le décret nommant la CAS comme Commission des Seniors de Fédération Wallonie-Bruxelles.

- La gestion journalière :

À l'engagement de la secrétaire administrative, l'ancienne Présidente de la CAS, Josette Neunez, effectuait les paiements avec la carte de banque de la CAS. La carte était au nom de celle-ci en qualité de Présidente de la CAS.

Pour permettre une prise en charge plus rapide des paiements, les paiements ont été confiés à la secrétaire administrative, laquelle a fait les démarches auprès de la banque pour obtenir un accès au compte de la CAS. Cependant, la secrétaire ne figurant pas dans les statuts et la gestion journalière n'étant pas confiée à la secrétaire administrative dans les statuts, la demande a été refusée tant que l'information n'était pas publiée au Moniteur belge.

Dans l'attente que le nécessaire soit fait, la secrétaire a signé une décharge à la Présidente en récupérant sa carte de banque en date du 19 février 2014.

La publication au Moniteur belge de la liste des nouveaux administrateurs et des incompatibilités est l'occasion de mettre à jour ce point dans les statuts de la CAS.

Le CA approuve toutes ces modifications.

Le Président rappelle que ces modifications doivent également être déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Charleroi.

4. APE

La secrétaire informe le CA que le dossier de demande de subside APE pour l'engagement d'un animateur de projet pour les Assises des Anciens a suivi son cours et qu'une enquête de faisabilité a eu lieu courant de ce mois.

À l'issue de celui-ci, l'inspectrice en charge de notre dossier, Madame RICHIR s'est rendue compte que même dans l'hypothèse où la CAS obtiendrait le maximum de points

autorisés pour cet engagement (5 points à environ 3.000,00€ le point), elle ne semble pas en mesure d'assumer financièrement le solde restant à sa charge.

Le dossier a été mis en suspens le temps que le CA de ce jour se prononce sur la suite à donner à la demande.

Le CA suggère que la demande soit revue pour un mi-temps plutôt qu'un temps plein.

La secrétaire administrative signale que même avec un mi-temps, les comptes seront bien trop justes, ne laissant que très peu de budget pour les commissions ou autres travaux.

La Secrétaire du CA signale qu'une subvention ponctuelle ne prend en charge que les frais de fonctionnement et pas d'emploi. Les frais d'engagement et autres frais liés à l'animateur de projet ne seront donc pas acceptés dans les dépenses du subside.

<p>Le CA décide de maintenir la demande en changeant celle-ci pour l'engagement d'un mi-temps</p>
--

Il est tout de même demandé à la secrétaire administrative de demander une simulation à l'UCM pour l'engagement d'un bachelier, échelle 4.1 avec 3 an d'ancienneté sous APE afin d'avoir un rapport financier clair et précis en cas d'engagement.

Assises des Anciens :

Par ailleurs, pour le projet Assises des Anciens, des subsides ponctuels vont être sollicités pour le projet. Le dossier sera préparé avec Isabelle et il sera fait appel à Dominique Blondeel pour développer le projet, celui-ci étant mis en place à son initiative.

La finalité de ce projet étant une semaine de présentation des travaux en délocalisation dans toute la Wallonie et à Bruxelles, le Président suggère qu'il soit demandé au pouvoir locaux des entités qui seront choisies pour les présentations de participer aux frais (locaux gratuits, catering, budget copies et autres à définir plus tard dans le projet).

Il est proposé de mettre un place un groupe de travail pour établir le dossier de demande de subvention. Le Bureau Exécutif est en charge de celui-ci.

Divers points sont déjà signalés en vue de la préparation du dossier de demande de subside :

- Mettre en avant les points qui pourraient ne pas nécessiter de budget (locaux prêtés par les communes/provinces,...)
- Solliciter l'aide des communes et des échevins en charge des seniors afin de les sensibiliser au projet et peut-être obtenir de petits subsides ou toute autre aide.

5. Lieux de réunion de la CAS

Le Président fait part de son idée aux membres de la CAS : dans un soucis de neutralité et de visibilité / reconnaissance et pour respecter la pluralité de la CAS, il propose que les réunions de la CAS ne soient plus tenues au siège social des membres, mais au

Parlement de Fédération Wallonie-Bruxelles compte tenu du statut de la CAS de « Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Celui-ci se situe à moins de 10 minutes à pieds de la gare de Bruxelles Central et une demande peut être introduite pour un accès au parking.

Le Président et la Secrétaire du CA prépareront les courriers officiels à adresser au greffier du Parlement.

Le CA approuve cette proposition.
--

6. Silver Economie

Les documents relatifs à la proposition de résolution sur la Silver Economie étant déjà en possession des membres, le Président fait un bref rappel du projet.

D'après la Vice-Présidente de la CAS, représentant des Aînés du cdH, le projet serait en suspens.

Le Président attire l'attention des membres sur l'importance que la CAS se présente pour assister aux auditions si le sujet devenait revenir sur la table. En effet, il n'est pas concevable que la CAS ne réagisse pas sur le sujet.

Jeannine Martin suggère que chaque membre de la CAS aborde le thème lors de leurs prochaines réunions en interne afin de déjà disposer d'une première réaction des membres de la CAS si le thème devait à nouveau être abordé.

Il est demandé aux membres de la CAS de transmettre toute information sur le sujet à la secrétaire afin qu'elle en informe les autres membres si jamais ce sujet était à nouveau à l'ordre du jour du Parlement Wallon.

7. CCFA

La Vice-Présidente étant membre du Conseil Consultatif Fédéral des Aînés, elle fait un bref rappel de l'historique et du fonctionnement de celui-ci.

Tous les 4 ans, les membres sont renouvelés et la date d'introduction des nouvelles candidatures arrive à échéance ce 30 septembre 2016.

Le Bureau avait suggéré lors de sa réunion du 22 août dernier, de soutenir un candidat (les candidatures devant se faire à titre individuel).

La Secrétaire du CA, Isabelle Capiaux est proposée pour ce faire.

Le CA accepte que la CAS soutienne la candidature d'Isabelle.
--

Les documents nécessaires sont confiés à la secrétaire administrative qui est chargée d'envoyer le tout par courrier recommandé pour le lendemain de la réunion.

8. Divers :

a. Interventions CAS :

François Verhulst fait le point sur ses différentes interventions au nom de la CAS :

- Membre du jury pour des projets autour des seniors (le bien vieillir et la Province de Namur qui avait fait un appel à projet au sein des CCCA de sa province)
- Comité de pilotage WADA (Wallonie Amie Des Aînés) dans la continuité des projets VADA, des villes correspondant aux critères de sélection des VADA. Il s'agit d'une collaboration entre les CCCA et leur commune dans le cadre du bien-être des seniors.

François communiquera les PV des différentes réunions qui se sont déjà tenues à la secrétaire administrative, laquelle les transmettra aux membres de la CAS.

b. Habitat et Participation :

L'asbl Habitat et Participation met en place prochainement une journée de travail autour du logement. Ses travaux étant généralement axés à la fois sur le côté technique de l'habitat et sur l'aspect humains (bien être, droit au logement,...). Cette journée de travail serait intéressante pour la Commission Lieux de Vie de la CAS.

c. Logement Abbeyfield :

François signale qu'il va bientôt déménager dans un logement adapté pour seniors de type abbeyfield à Watermael-Boitfort.

Il s'agit d'un habitat en communauté où chaque seniors dispose de son espace personnel mais aussi d'espaces communs comme la cuisine, la salle de repos, le jardin/potager,... Les places sont extrêmement limitées, 8 à 9 personnes à Watermael-Boitfort par exemple, par soucis de bien être des locataires.

L'immeuble appartient est une asbl dans laquelle chaque seniors est locataire. Toute candidature doit être acceptée par les autres locataires.

Pour le bien-être de chacun des locataires, certaines règles sont mises en place, notamment pour la cuisine, laquelle est préparée par un locataire différent chaque jour pour tous les autres.

Plus d'informations : <http://www.abbeyfield.be/fr/>

d. Commission Mobilité : courrier TEC

Lors de la Commission Mobilité, l'une des membres a fait part d'un problème de mobilité dont elle est victime et a suggéré d'écrire une lettre à la TEC. Sylvain Etchegaray, Président de la Commission, a soumis la lettre aux membres du Bureau afin d'avoir leur avis et que la CAS puisse à tout le moins soutenir celle-ci.

Compte tenu de la longueur de la lettre originale et des démarches déjà effectuées par cette dame, le CA suggère à Sylvain de retravailler la lettre en rappelant le rôle de la CAS, les démarches déjà effectuées par cette dame et remanier sa lettre afin d'en réduire le nombre de page.

e. Demande de congé de la secrétaire :

La secrétaire administrative demande à prendre congé du 3 octobre 2016 au 7 octobre 2016 inclus, celle-ci restant joignable par téléphone ou par mail en cas de besoin.

Le CA accepte sa demande.

Annexes :

- PV du CA 23.06.2016 – 13h30 - approuvé
- PV du CA 23.06.2016 – 16h00 – approuvé
- Descriptif de projet – Assises des Anciens